

### Editorial

le rôle premier d'un maire est de mettre en place les services nécessaires à la vie locale en gérant une « bourse commune ». Si les communes bénéficient d'une clause générale de compétence leur permettant de se saisir de tous les sujets, dans la pratique, depuis les lois NOTRE et MAPTAM, de nombreuses compétences leur ont été retirées au profit de l'intercommunalité.

L'enjeu aujourd'hui pour la commune est à la fois la recherche de l'autonomie financière et conserver la proximité avec les citoyens ce que les intercommunalités XXL ne peuvent pas faire.

Monique BOURDIER

## Les comptes de la commune

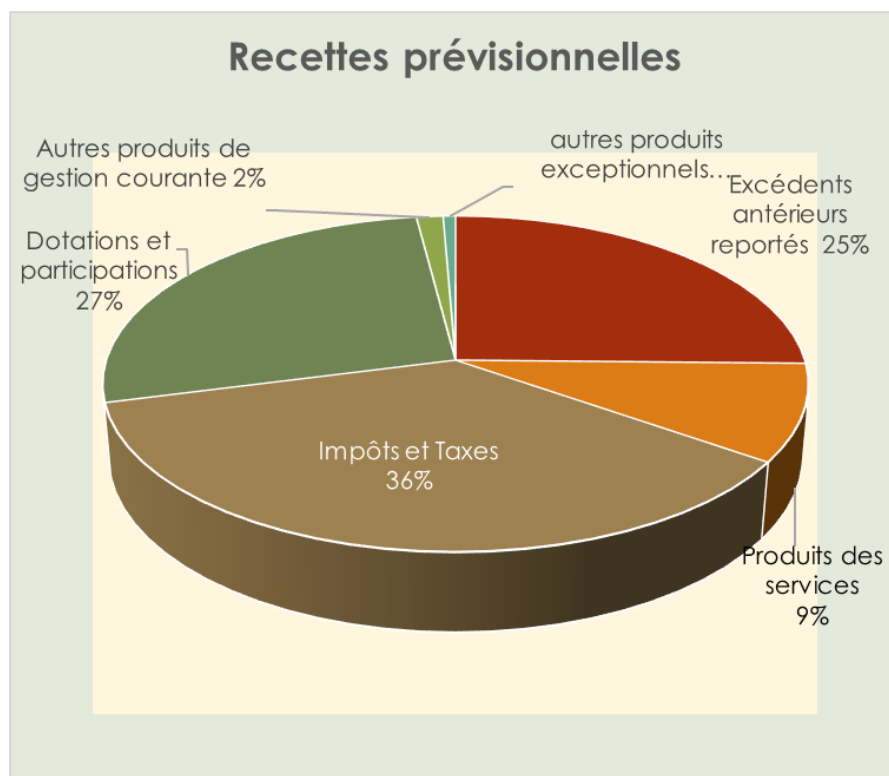
Les services nécessaires à la population sont gérés par quatre niveaux de collectivités : la région, le département, la communauté d'agglomération et la commune sans parler des syndicats intercommunaux qui gèrent l'alimentation en eau potable et en électricité.

Pour faire fonctionner tout cela, vous payez des impôts locaux à la commune et à l'agglomération, des taxes et des impôts à l'Etat qui reviennent aux différents niveaux de collectivités sous forme de dotations et subventions.

La commune doit équilibrer un budget de fonctionnement avec comme recettes :

- ◆ Les impôts locaux qui touchent uniquement les propriétaires des résidences principales et secondaires
- ◆ Les dotations de l'Etat (*dotation générale de fonctionnement et dotation de solidarité rurale D.S.R. et fonds national de péréquation F.N.T.P*)
- ◆ Les dotations du Département qui répartit les droits de mutation et le fonds départemental de péréquation (FDTP)
- ◆ L'aide de la Caisse d'Allocation Familiale dans une moindre mesure.

(Suite page 2)

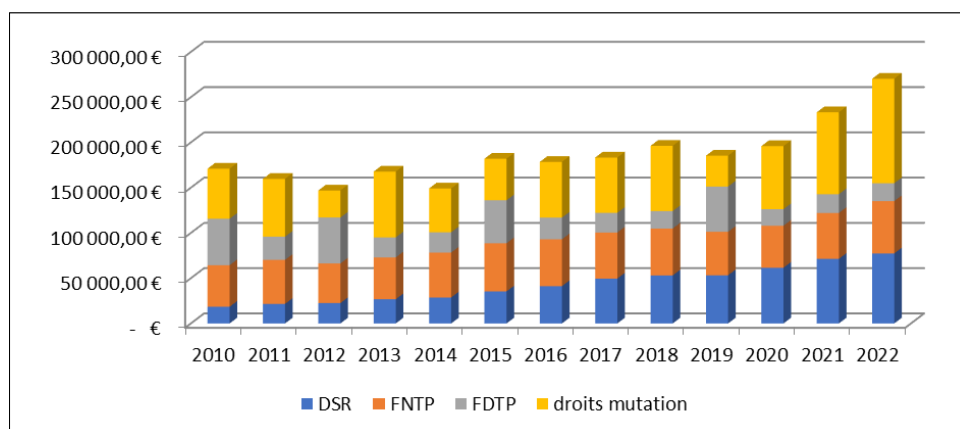


## Les comptes de la commune (suite)

(Suite de la page 1)

4 dotations sont fluctuantes chaque année dont deux montants non notifiés lors du vote du budget (voir tableau ci-contre).

Chaque année nous dégageons un excédent de fonctionnement destiné à couvrir nos investissements. Cette année, il représente 25 % de nos recettes .



	Résultat de l'exercice 2022	Résultat de clôture 2022
EXPLOITATION	264 926,72 €	605 562,18 €
INVESTISSEMENT	- 182 931,20 €	- 65 821,09 €
<b>TOTAL</b>	<b>81 995,52 €</b>	<b>539 741,09 €</b>

A déduire du résultat de clôture cumulé, les dépenses engagées en 2022 qui seront payées début 2023 et les recettes non perçues, soit une dépense nette de 140 935.72 €

### En matière de dépenses de fonctionnement

La grande incertitude est le prix de l'énergie. La commune a adhéré il y a quelques années au groupement d'achat de l'électricité lancé par le syndicat départemental qui nous a fourni en début d'année les prix négociés. Nous avons pu faire des simulations qui ont abouti à une augmentation de 2 fois et demi la dépense habituelle **soit 80 000 € supplémentaires**. Pour l'instant nous n'avons reçu aucune facture pour corroborer nos calculs.

La commune ne peut bénéficier du bouclier à + 15 % mais l'Etat a mis en place un « amortisseur » qui doit être déduit par le fournisseur (ce qui explique le délai pour établir les factures)

La commune espère que les travaux réalisés à l'automne à l'école, **pour réduire certains coûts**, porteront leurs fruits. Cependant, les salaires ont été revalorisés, les contrats de maintenance et de service aussi, le coût d'achat des repas....

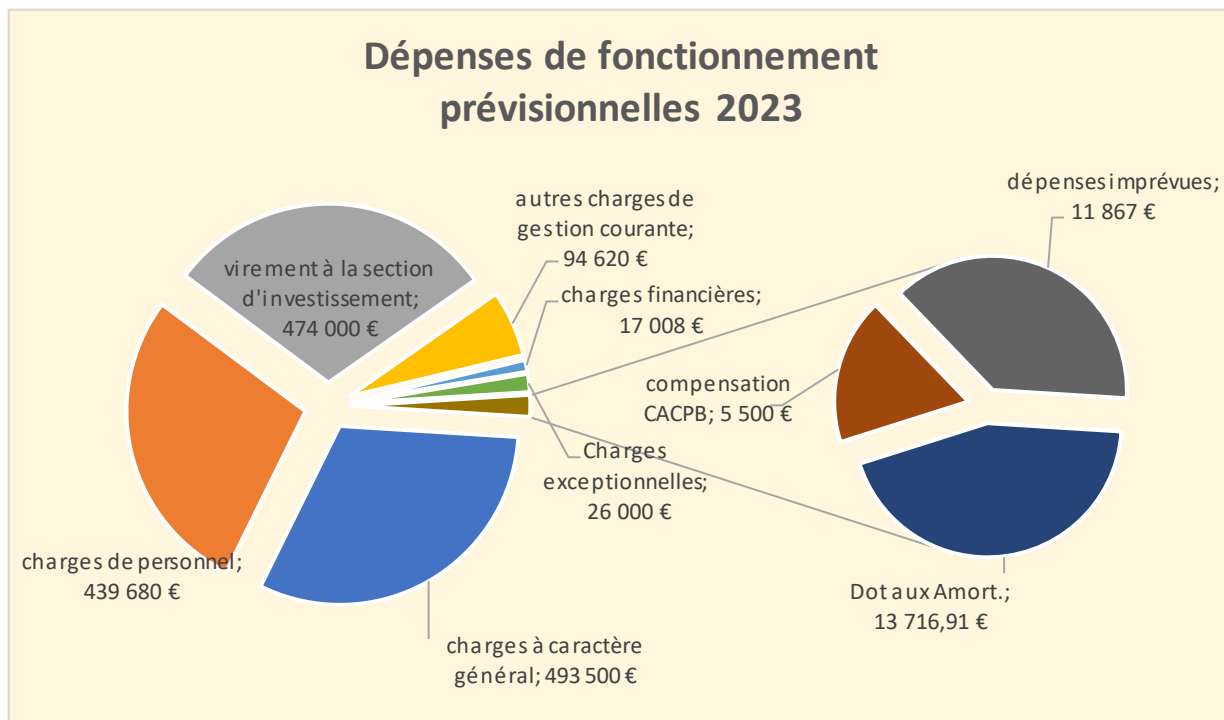
Le conseil municipal a donc décidé de légèrement augmenter les taux communaux afin de couvrir partiellement ces augmentations de dépenses sans modifier pour l'instant le prix des repas et de la périscolaire. Les bases ont été **réévaluées par l'Etat de 7%** pour tenir compte de l'inflation et la **commune de 1,02 %**.

### Vote des taux 2023

	Bases d'imposition effective 2022	Taux 2022	Bases Prévisionnelles 2023	Taux 2023	Produit
<b>Foncier Bâti</b>	1 143 569	38,00%	1 235 000	39,00%	481 650 €
<b>Foncier Non Bâti</b>	61 121	50,59%	65 600	51,92%	34 060 €
<b>Taxe d'Habitation</b>	61 229	11,69%	65 576	12,00%	7 869 €
<b>Produit</b>					<b>523 579 €</b>

## Le budget 2023

Le budget unique de la commune pour l'exercice 2023 s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de : **1 575 891.91 €** pour le fonctionnement et **1 322 578.09 €** pour l'investissement.



## Le budget d'investissement

### Les principales actions

- ◆ le lancement de la construction du pôle culturel et artistiques après appel d'offres avec l'objectif d'ouvrir en septembre 2024
- ◆ La réfection partielle de la route de Sarcy



### Construction du bâtiment en face de la mairie destiné à être un pôle culturel et artistique

La commune a obtenu l'aide de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2023 : **239 660 €** qui s'ajoutent au Contrat C.O.R. **350 000 €** (Région : **200 000 € + CD77 150 000 €**) ce qui fait **589 660 € de subvention** soit **65 % du budget prévisionnel**.

# Le budget 2023

Mais sont aussi prévus :

## 1. Entretien des bâtiments :

- Le pignon de l'école au-dessus de la salle de psychomotricité est à refaire
- La toiture du sas de la Maison des Associations

## 2. Achats des parcelles en E.N.S.

Poursuite du programme de nettoyage et mise en valeur de cet espace. Pour cela la commune doit se rendre propriétaire des parcelles. Un cabinet d'assistance foncière est mobilisé pour une première phase de près de 90 parcelles. *En 2021 nous n'en avons que 21 sur 343.*

L'objectif est d'ouvrir ensuite à la promenade tout cet ensemble avec l'aide financière de la Région et du Conseil Départemental.

## 3. Agrandissement du carrefour RD85 -rue des roches -rue de Sarcy

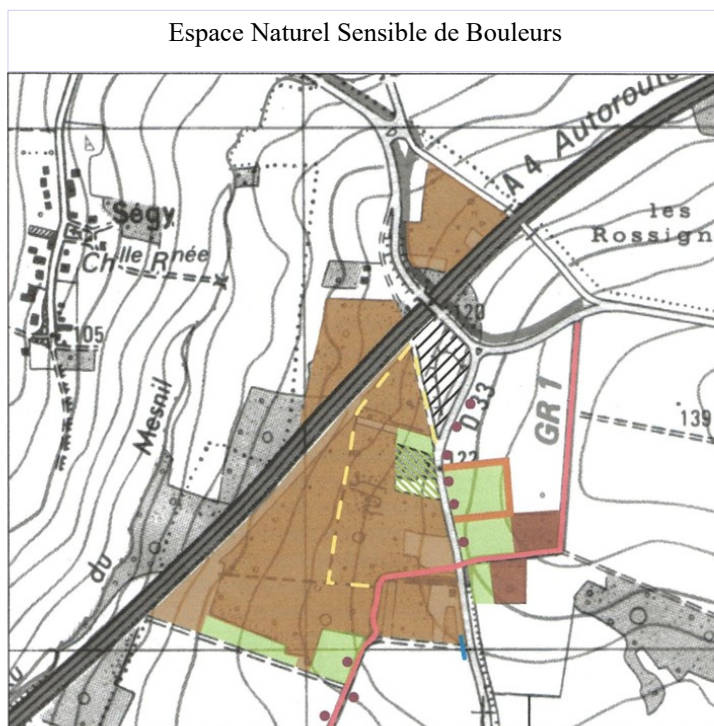
Achat de 105 m<sup>2</sup> en emplacement réservé au PLU pour cet agrandissement.

## 4. Achat de divers matériels et installations :

- ◆ Nouveau radar pédagogique à Montpichet
- ◆ Changement de l'alarme à la mairie, des caméras au lavoir et au citystade
- ◆ Diverses installations de thermostat et programmation à l'école et à la Maison des Associations

**Pour réaliser tous ces travaux, il a été décidé de souscrire un emprunt de 300 000 €**

Montant :	300 000 €
Durée	25 ans
Périodicité	trimestrielle
Nb d'échéances	100
Taux	4,10 %
Amortissement :	échéances constantes
Montant de l'échéance :	4 809,75 €
Soit	19 239 € / an



- ◆ Achat de tonnes à eau et matériels pour l'entretien des espaces verts et fleuris

## 5. En matière de voirie :

- ◆ Le changement des lampes par des LED : rue de l'église et RD 33 entre la rue de Crécy et la rue de la République
- ◆ La réfection partielle de la route de Sarcy
- ◆ La création d'un refuge supplémentaire au début de la route de Sarcy
- ◆ La réparation provisoire de la ruelle Oiselard



## Un grand merci

à tous les habitants qui nettoient et entretiennent devant chez eux, conformément à l'arrêté municipal N°62/2017 prescrivant l'entretien du trottoir situé devant chaque habitation (cf site de la Mairie- Vie pratique)

Cela permet de rester à deux agents techniques et de maintenir des impôts locaux parmi les moins cher de tout le secteur.

## La route communale de Sarcy



Le conseil municipal a renoncé à l'élargissement de la route d'1,50 ml pour faire une voie verte en raison du **non respect des bas-côtés** par les engins agricoles.

Le département 77 nous suggère de faire la piste cyclable ultérieurement (*si nous maintenons le projet*) en faisant une Déclaration d'Utilité Publique pour acheter une bande de terrain le long de la route, en terrain agricole. En faisant cela, nous pourrions avoir la largeur réglementaire de 3ml et par conséquent obtenir des subventions. Cette liaison fait partie d'un itinéraire retenu par la Communauté d'Agglomération dans son plan vélo, autre critère indispensable pour l'obtention de subventions.

En attendant, comme nous nous y étions engagés, la commune a fait étudier diverses solutions, testées par un laboratoire routier; solutions qui ont été chiffrées. Nous allons donc lan-

cer un appel d'offres pour la réfection neuve de 550 ml avec option pour 150 ml supplémentaires, en acceptant des variantes de retraitement.

Les entreprises répondront à deux solutions :

- ◆ Une réfection classique à neuf avec enlèvement des matériaux,
- ◆ Une solution en retraitement des matériaux en place et repose avec un liant suivi d'une couche de bitume neuf.

Dans les deux cas, il faut poser des bordures pour maintenir le bitume et éviter le faïencage rapide du revêtement en raison du passage fréquent de camions et d'engins agricoles très lourds.

La seule subvention possible pour cette route communale est de 30 000 € auprès du Conseil Départemental, soit entre 5 et 10 % de la somme nécessaire. Subvention que nous sollicitons.



Vous avez pu constater l'intervention d'une entreprise spécialisée dans la conception et l'entretien des jardins & espaces fleuris. La commune leur a confié quelques massifs avec l'objectif de les développer l'an prochain tant dans le bourg que dans les hameaux. Ils interviennent en complément de notre équipe communale limitée à **deux agents**.

**La commune puise l'eau dans une source pour arroser les nouvelles plantations pour préserver la ressource en eau potable**

## A.L.S.H. à Bouleurs du 10 au 21 Juillet

L'association le CIRQU'AOUETTE est de retour à Bouleurs pendant la 1ère semaine des vacances : **du lundi 10 au jeudi 13 Juillet**

L'objectif est de faire découvrir aux enfants à **partir de 6 ans** dans un contexte différent, les disciplines suivantes :

- ◆ Acrobatie au sol, création de figures, pyramides
- ◆ Équilibre sur objets : boule, fil, rouleaux américains, ...
- ◆ Jonglerie : balles, foulards, assiettes chinoises, bâtons, diabolos, anneaux etc...
- ◆ Expressions scéniques

Le dernier jour, la restitution des acquis est faite devant les parents sous forme d'un spectacle. Ce stage a lieu dans le cadre des activités de l'ALSH et réservé aux enfants de Bouleurs.

Inscription en Mairie directement et les places sont limitées à 24 enfants.

Les frères et sœurs de moins de 6 ans seront accueillis par l'équipe d'animation avec des activités adaptées à l'âge maternelle.

**Le tarif est le même que pour le mercredi mais multiplié par le nombre de jours.**

**La seconde semaine du 17 au 21 juillet : activités classiques de l'ALSH avec une sortie prévue**



**L'inscription au stage implique la présence des enfants pendant les 4 jours consécutifs.**



## Fibre : un face à face entre les maires et les responsables de la FIBRE



Toutes les communes se plaignent du mauvais service rendu au point que le Président de la Communauté d'Agglo a convié les 54 maires avec les responsables de Seine et Marne Numérique, XP Fibre et SM Très Haut Débit.

En cause, la **rémunération des sous-traitants** payés au branchement qui, lorsqu'ils ne trouvent pas de ligne disponible, débranchent X pour brancher Y, sans parler des détériorations des armoires de rue.

**Autre sujet** : lorsqu'il y a un problème sur un branchement, très souvent XP Fibre renvoie aux opérateurs et inversement, laissant l'habitant sans solution.

Leur propositions de labellisation des entreprises et de leur contrôle n'ont convaincu personne.

Les maires ont obtenu un contact privilégié pour signaler les problèmes à traiter et non résolus. N'hésitez pas à contacter la mairie.

Une F.A.Q. va être mise en ligne sur le site de la Mairie

## Une cabine de téléconsultation à Couilly Pont aux Dames

Un nouveau service, rendu nécessaire pour répondre au départ de nombreux médecins dans notre territoire avec en parallèle une augmentation de la population à soigner.

Les cabines de téléconsultation s'adressent aux patients sans médecin traitant ou à ceux dont le médecin n'est pas disponible dans un délai compatible avec leur état de santé.

Dans un contexte national de désertification médicale, ces cabines constituent un service innovant, équipé d'un fauteuil muni d'instruments de mesure et d'un système de visioconférence pour interagir à distance avec un médecin d'Ile-de-France.

Cette installation est le fruit d'un travail partenarial entre le **Département de Seine-et-Marne** qui a financé la cabine, la **commune de Couilly-Pont-aux-Dames** qui met à disposition le local et un agent pour guider les utilisateurs et la **communauté d'agglomération** qui prend en charge les coûts de fonctionnement (12 700 €/an).

**Cette cabine est accessible le mardi – mercredi – jeudi et vendredi de 9 h à 12 h.**

### Comment ça marche ?

- Je prends rendez-vous sur [imedians.com](https://www.imedians.com)
- Je me munis de ma carte Vitale et du code reçu par SMS le jour de la consultation
- Je me présente auprès du référent de la cabine pour la mise en relation avec le médecin
- Je me fais guider par le médecin en ligne pendant la consultation

Durant la téléconsultation, le patient dialogue en toute confidentialité avec le médecin et le médecin peut examiner à distance son patient pour établir son diagnostic clinique.

L'ordonnance est directement imprimée dans la cabine et permet d'aller en pharmacie le jour même.


Âge minimum : 14 ans si accompagné d'un représentant légal




## ATELIERS NUMÉRIQUES

APPRENDRE LES BASES DE L'INFORMATIQUE ET DU NUMÉRIQUE POUR DEVENIR AUTONOME !



Ces ateliers numériques seront organisés à la mairie de Bouleurs (ordinateurs fournis) si on peut réunir au minimum 4 personnes intéressées.

Ils auront lieu le lundi après midi ou mardi ou vendredi matin de 10 h à 12 h sur 5 sessions en fonction des demandes.

- Découverte de l'ordinateur, tablette ou téléphone portable
- Création et gestion de sa messagerie
- Navigation sur internet
- Aide à la création d'espaces personnels : CAF, CNAV, DOCTOLIB...

**Inscriptions en Mairie tous les matins  
au 01 64 63 84 14 ou sur [accueil@bouleurs.fr](mailto:accueil@bouleurs.fr)**

## Retrouvez-nous sur le Web [www.bouleurs.fr](http://www.bouleurs.fr)

Adresse 24 rue de l'église 77580 Bouleurs

☎ : 01 64 63 84 14

@ : [accueil@bouleurs.fr](mailto:accueil@bouleurs.fr)

[mairiedebouleurs@wanadoo.fr](mailto:mairiedebouleurs@wanadoo.fr)

suivez-nous sur Facebook et Instagram

« j'aime Bouleurs »

**La mairie est ouverte : tous les matins**

9H à 12H du lundi au samedi et

les vendredis de 14 H à 18H



Pour être informé directement par sms des actualités de la commune, des informations pratiques,

boîte à idées,..... téléchargez l'Application gratuite sur Play store.



### Reprise des balades autour de Bouleurs

Les dimanches : 30 avril, 14 mai et 11 juin

Rdv à 9h45 sur le parking de l'école



le retour de la collecte des déchets verts du 05/04 au 29/11/2023.

Cette année la collecte se fait le **mercredi**, donc sortir ses poubelles vertes le mardi soir.

## Fête de la musique 24 juin

Retour aux sources de la création de cette fête : **tous les musiciens amateurs ou professionnels sont invités à se produire** seuls ou à plusieurs en première partie de soirée ou de fin d'après-midi.

*(pour plus d'information et inscriptions : consulter le site de la mairie et les réseaux sociaux)*

En deuxième partie de soirée se produira le **groupe Vagalam** qui mêle des **sous reggae, roots, rock, latino**, sur des textes réalistes et métissés en Espagnol et en Français pour un concert d'une heure et demi.

Le comité des fêtes tiendra un stand pour Boisson et Snack.

Le concert se tiendra devant le lavoir, en cas de mauvais temps il se fera sous le city-stade.



# BOULEURS

RUE DE L'ÉGLISE

## BROCANTE

### 8 MAI 2023



**BUVETTE**

Inscriptions le 29 avril et 06 mai de 10h à 12h à la mairie de Bouleurs

Renseignements au 07.89.01.88.12  
[comitedesfetesbouleurs@gmail.com](mailto:comitedesfetesbouleurs@gmail.com)

### Agenda Festivités

- |         |                             |
|---------|-----------------------------|
| 8 Mai   | Brocante rue de l'église    |
| 10 Juin | Fête de l'école et kermesse |
| 17 Juin | Olympiades                  |
| 24 Juin | Fête de la Musique          |

Le Secours Populaire organise ce même jour une braderie au 2 rue de l'église

